

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 février 2018

A 19h00

En salle du Conseil Municipal

ETAIENT PRESENTS : Mmes- Ms MORIN / VERHOEVEN / BRUNET / GAMET / PAULIN / SOLIGNY / MALLEIN / PINSON / MORICE / MESTRE / BUREAU / BOURGET-VECCHIO / JANSONNIE / NERZIC / HUET / ROINÉ

Etaient absents : Mmes MEFFERT / SEMENCE / MERIGOT

Ont donné pouvoir : Mme MEFFERT à Mr MORIN
Mme SEMENCE à Mr GAMET

Ont été nommé(e)s secrétaires : Mme BOURGET-VECCHIO, Mr SOLIGNY



Approbation à l'unanimité du compte rendu du Conseil Municipal du 15.01.2018

1. Vente immeuble rue Victor Hugo

La Communauté de Communes Terres du Haut Berry désire acquérir l'immeuble 17 Rue Victor Hugo, pour y créer une médiathèque, une salle de spectacle, un local dédié à l'aide alimentaire et un espace pour les associations et notamment l'école de musique.

Sachant que l'animation de la bibliothèque se ferait par l'action de bénévoles comme cela est le cas sur le reste du territoire.

M. le Maire explique que ce bien a été estimé à 170 000€ par les domaines mais qu'au regard de l'état du bâtiment et de la conjoncture, il serait illusoire de penser trouver preneur à un tel prix. Il est donc proposé de se prononcer sur la vente de cet immeuble d'une superficie de 967m² à hauteur de 40 000 €, ce qui correspond à la valeur inscrite à l'actif de la commune.

La remarque est faite que cet investissement profitera en premier lieu aux Henrichemontais et aux écoles. Le tarif proposé doit donc être modeste afin de ne pas trop impacter les comptes de la communauté de communes.

La Communauté de communes peut obtenir des subventions sur ce type de travaux auxquelles ne peut prétendre la commune. Il s'agit d'un bâtiment dont la toiture et tout l'intérieur est à refaire et mettre aux normes (ascenseur,...).

Mme MESTRE fait remarquer que cela permettra une équité par rapport aux 2 autres territoires en créant un pôle culturel, et souligne le fait que l'immeuble est favorablement situé à proximité des écoles et du gymnase/salle des fêtes.

Lors des échanges, Mr ROINÉ demande ce que va devenir l'ancienne perception puisque l'école de musique en est le locataire actuel. M le Maire rappelle alors que ce bien a été entretenu par la commune et qu'il conviendra en temps utile de statuer sur son devenir, vente, location ou autre. Mr JANSONNIE regrette qu'il n'y ait pas eu plus d'information sur ce projet de réhabilitation par le biais des conseillers communautaires.

17 POUR, 1 CONTRE

2. Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le camping

Mr le Maire propose le recrutement

- D'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique du 1^{er} mai au 31 mai 2018 à temps non complet pour une durée de 6.47/35^{ème}
- D'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique du 1^{er} juin au 30 juin 2018 à temps non complet pour une durée de 8/35^{ème}
- D'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique du 1^{er} juillet au 31 juillet 2018 à temps non complet pour une durée de 11.31/35^{ème} et de 29.08/35^{ème}
- D'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique du 1^{er} août au 31 août 2018 à temps non complet pour une durée de 27.46/35^{ème}, de 14.54/35^{ème}
- D'agents contractuels dans le grade d'adjoint technique du 1^{er} septembre au 30 septembre 2018 à temps non complet pour une durée de 7.60/35^{ème}

Ces agents assureront l'accueil et l'entretien du camping ainsi que la vente des cartes de pêche.

Voté à l'unanimité

3. Recrutement d'agents contractuels sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour le poste de surveillant de baignade

Mr le Maire propose le recrutement

- D'agents contractuels dans le grade d'**Opérateur des activités physiques et sportives** du 1^{er} juillet 2018 au 31 juillet 2018 à temps non complet pour une durée de 24.23/35^{ème}
Du 1^{er} août 2018 au 31 août 2018 à temps non complet pour une durée de 24.92/35^{ème}
- Cet agent assura la surveillance de la baignade à l'étang communal du Petit Bois

Voté à l'unanimité

4. Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité au service technique

Mr le Maire propose au conseil municipal le recrutement d'un agent contractuel aux services techniques pour une durée de 3 mois, du 1^{er} avril au 30 juin 2018, reconduction de contrat.

Voté à l'unanimité

5. Suppression d'un poste d'adjoint administratif, d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, d'un poste d'adjoint d'animation à 30/35^{ème}, d'un poste d'adjoint technique à 5/35^{ème}, de 3 postes d'adjoint technique

Suite à des avancements de grade, Mr le Maire propose la suppression d'un poste d'adjoint administratif, d'un poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe, d'un poste d'adjoint d'animation à 30/35^{ème}, d'un poste d'adjoint technique à 5/35^{ème}, de 3 postes d'adjoint technique

Voté à l'unanimité

6. Tableau des effectifs

Pour information, Mr le Maire fait état du tableau des effectifs de la commune

EMPLOIS	CATEGORIE	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
SECTEUR ADMINISTRATIF				
Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint administratif	C	1	1	1 (17.50h/35 ^{ème})
SECTEUR TECHNIQUE				
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	C	6	6	1 (5h/35 ^{ème}),
Adjoint technique	C	7	7	1 (20/35 ^{ème}) 1 (temps partiel 50%)
SECTEUR MEDICO SOCIAL				
ATSEM principale 1 ^{ère} classe	C	1	1	
ATSEM principale 2 ^{ème} classe	C	1	1	Temps partiel 80%
SECTEUR ANIMATION				
Adjoint animation Principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	1 (30/35 ^{ème})
Adjoint d'animation	C	1	1	1 (24h50/35 ^{ème})
TOTAL		20	20	Dont 2 temps partiel et 4 temps non complet

7. Tarifs des photocopies

Mr le Maire propose les tarifs pour photocopie comme suit :

- | | |
|--|-------------------|
| - tarif à la copie pour les particuliers | 0.20 euros |
| - tarif à la copie pour les associations fournissant leur papier | 0.02 euros |
| - tarif de transmission d'un fax (pour tous) | 1.00 euros |

Mr le Maire souligne que ce service proposé est très utile aux associations.

Mr JANSONNIE souhaite que les recettes générées par ce service soit porter à la connaissance des conseillers. Mr le Maire fait savoir que cela sera réalisé dans la semaine.

Les tarifs sont votés à l'unanimité

8. Subvention pour voyages scolaires du collège Béthune Sully

Le collège organise deux voyages scolaires, 1 en Espagne et l'autre en Angleterre. 29 élèves Henrichemontais y participent.

Mr le Maire propose une subvention à hauteur de 25€ par enfant.

Voté à l'unanimité

9. Questions diverses

* Mr MALLEIN demande si le Conseil départemental a adopté une position concernant le projet de construction d'une piscine de stockage de déchets nucléaires sur le site de Belleville.

M. le Maire fait savoir que le Conseil départemental n'est pas consulté pour ce type de décisions.

Fin de séance à 19h53